

# ASA BOUZY

Mairie – 51 150 BOUZY

[asa.bouzy@gmail.com](mailto:asa.bouzy@gmail.com)

## BUDGET 2026

Conformément à l'article 59 du Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, le projet de budget établi par le président de l'ASA est déposé au siège de l'association pendant quinze jours.

Chaque membre de l'association peut présenter des observations au président.

Le projet de budget 2026 et un registre d'observation sont donc mis à disposition des membres de l'ASA

Ensuite le projet de budget accompagné d'un rapport explicatif du président et, le cas échéant, des observations des intéressés, est voté par le syndicat puis transmis au préfet.

Antoine Paillard

Président  
A.S.A. DE BOUZY  
Mairie - Place de la Mairie  
51150 BOUZY  
N° Siret : 200 098 648 00013

Affiche en version PDF  
Site internet le 06/01/20